

Département de Gestion des Directeurs

# Elections professionnelles 2022

Version n° 1.2  
(mai 2022)

## SOMMAIRE

1	SE CONNECTER A « DEMARCHES-SIMPLIFIEES.FR » .....	2
2	« CREER UN COMPTE DEMARCHES-SIMPLIFIEES.FR » .....	2
3	STRUCTURE CONCERNEE PAR LA DECLARATION.....	4
4	PERSONNE REFERENTE DE LA STRUCTURE DANS LE CADRE DES ELECTIONS .....	4
5	NOMBRE DE DIRECTEUR(S) CONTRACTUEL(S).....	5
6	IDENTIFICATION DU (OU DES) DIRECTEUR(S) CONTRACTUEL(S) .....	5
7	FAQ - QUESTIONS FREQUENTES .....	5
7.1	Que faire si l'option « Créer un compte demarches-simplifiees.fr » ne m'est pas proposée ?.....	5
7.2	Dois-je utiliser « FranceConnect » pour m'authentifier ? .....	5
7.3	Que faire si je n'ai pas de directeur contractuel à déclarer ? .....	5
7.4	Que faire si j'ai une question à laquelle le présent document ne répond pas ? .....	6

## ACRONYMES

**CNG** : Centre national de gestion

**DGD** : Département de Gestion des Directeurs

## 1 SE CONNECTER A « DEMARCHES-SIMPLIFIEES.FR »<sup>1</sup>

L'adresse du formulaire à remplir est :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/elections-2022-personne-referente-et-contractuels>

The screenshot shows the 'Commencer la démarche' (Start the process) page on the website. On the left, there is the CNG logo with the tagline 'des compétences, des communautés, des carrières.' Below it, the title 'Elections 2022 - Recensement des agents contractuels' is displayed, followed by the subtitle 'Elections 2022 - Recensement des agents contractuels'. On the right, the heading 'Commencer la démarche' is followed by the text 'Avec FranceConnect' and 'FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.' Below this, there is a button 'S'identifier avec FranceConnect' with the FranceConnect logo. A link 'Qu'est-ce que FranceConnect ?' is provided. Below that, the word 'OU' is centered. At the bottom, there are two buttons: 'Créer un compte demarches-simplifiees.fr' (highlighted in dark blue) and 'J'ai déjà un compte'.

## 2 « CREER UN COMPTE DEMARCHES-SIMPLIFIEES.FR »

La déclaration s'effectuant au titre de votre structure, il ne faut pas utiliser « FranceConnect ».

Si vous ne disposez pas déjà d'un compte sur « demarches-simplifiees.fr », il faut un créer un en cliquant sur « Créer un compte demarches-simplifiees.fr » :



T.S.V.P.

<sup>1</sup> Cf. <https://doc.demarches-simplifiees.fr> :

« Demarches-simplifiees.fr permet de dématérialiser des démarches administratives grâce à un générateur de formulaires et une plateforme d'instruction de dossiers. Il s'agit d'une application en ligne prête à l'emploi développée, hébergée et maintenue par la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) »

La page « [https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign\\_up](https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_up) » s'ouvre et vous serez invité(e) à déclarer un email et un mot de passe :

## Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Email (nom@site.com)

Mot de passe (8 caractères minimum)

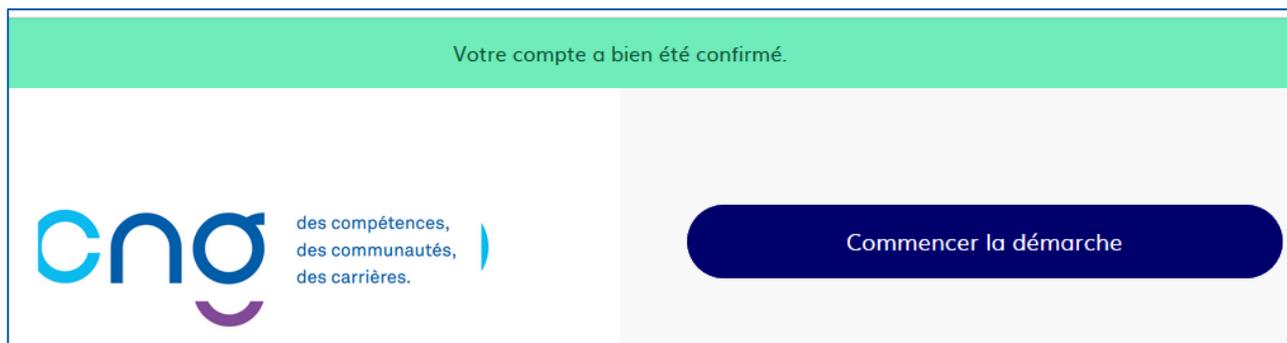
Dès que vous cliquerez sur « Créer un compte », un message électronique sera envoyé sur l'email renseigné :



Dans cet email, vous trouverez lien d'activation sur lequel il est nécessaire de cliquer.

T.S.V.P.

Une nouvelle page s'ouvre alors, vous indiquant : « Votre compte a bien été confirmé ».



En cliquant sur « Commencer la démarche », vous pourrez effectuer la déclaration de votre structure.

### **3 STRUCTURE CONCERNEE PAR LA DECLARATION**

Après avoir choisi dans le 1<sup>er</sup> menu déroulant le « Département de votre structure », vous devriez pouvoir choisir votre structure dans le menu déroulant : « Structure concernée ».

Si tel n'est pas le cas, merci de nous en avvertir en nous envoyant un message à l'adresse : [cng-election-dgd@sante.gouv.fr](mailto:cng-election-dgd@sante.gouv.fr).

#### Cas particulier des Directions communes :

Si votre déclaration porte sur une Direction commune, vous pouvez :

- soit créer autant de formulaires (et donc de comptes) que d'entité juridique
- soit faire la déclaration au titre de la Direction commune.

[NB : Les Directions communes figurent tout en bas de la liste des structures proposées.]

### **4 PERSONNE REFERENTE DE LA STRUCTURE DANS LE CADRE DES ELECTIONS**

La « personne référente » sera la correspondante effective (Directeur, DRH, Secrétaire de direction, etc.) de votre structure vis-à-vis du CNG, dans le cadre des élections professionnelles et tout au long de l'année 2022.

#### Qu'est-ce que la rubrique : Autre(s) adresse(s) électronique(s) ?

La rubrique « Autre(s) adresse(s) électronique(s) » vous permet de rajouter d'autres adresses (personnelles ou fonctionnelles) en tant que destinataire des éléments relatifs aux élections professionnelles de 2022.

NB : Pour en ajouter plusieurs, il faut cliquer, autant de fois que nécessaire, sur « Ajouter un élément pour « Autre(s) adresse(s) électronique(s) » :

+ Ajouter un élément pour « Autre(s) adresse(s) électronique(s) »

T.S.V.P.

## 5 NOMBRE DE DIRECTEUR(S) CONTRACTUEL(S)

Il est nécessaire d'effectuer la déclaration même si vous n'avez pas de directeur contractuel au jour du scrutin (8 décembre 2022).

## 6 IDENTIFICATION DU (OU DES) DIRECTEUR(S) CONTRACTUEL(S)

Si vous devez déclarer les éléments de plusieurs directeurs contractuels, vous devez cliquer, autant de fois que nécessaire, sur « Ajouter un élément pour "Formulaire directeur contractuel" ».

Copie du contrat de recrutement du directeur contractuel

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Supprimer l'élément

+ Ajouter un élément pour « Formulaire directeur contractuel »

5. Observation(s)



## 7 FAQ - QUESTIONS FREQUENTES

### 7.1 Que faire si l'option « Créer un compte demarches-simplifiees.fr » ne m'est pas proposée ?

Vous pouvez créer votre compte en suivant la démarche qui vous sera accessible en cliquant sur le lien ci-dessous :

[https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign\\_up](https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_up)

Puis vous connecter au formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/elections-2022-recensement-des-agents-contractuels>

### 7.2 Dois-je utiliser « FranceConnect » pour m'authentifier ?

La déclaration s'effectuant au titre de votre structure, il ne faut pas utiliser « FranceConnect ».

### 7.3 Que faire si je n'ai pas de directeur contractuel à déclarer ?

Il est nécessaire d'effectuer la déclaration, même si vous n'avez pas de directeur contractuel au jour du scrutin (8 décembre 2022).

#### 7.4 Que faire si j'ai une question à laquelle le présent document ne répond pas ?

Vous pouvez nous faire part de vos interrogations à l'adresse « [cng-election-dgd@sante.gouv.fr](mailto:cng-election-dgd@sante.gouv.fr) ».